

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 049-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.165

Déposée le: 20.03.2017

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PBD (Riem, Iffwil) (porte-parole)
PBD (Etter, Treiten)
Cosignataires: 11

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 23.03.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Faire du plan d'investissement un instrument de gestion valable

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. présenter à l'avenir les plans d'investissement au Grand Conseil avec les aperçus d'ensemble interdirectionnels par année du plan, afin que les investissements annuels prévus soient mieux visibles ;
2. de mieux adapter à l'avenir les montants des investissements prévus dans les années de plan (gros investissements et autres investissements nécessaires en cours) aux sommes nettes d'investissement prévues par an dans le cadre d'une priorisation ;
3. présenter en plus les répercussions des nouveaux projets qui ne figuraient pas jusque-là dans le plan d'investissement sur les futurs comptes de fonctionnement pour ce qui est des amortissements, de l'entretien, etc. ;
4. présenter les investissements (déjà prévus) qui doivent être reportés par rapport au dernier plan d'investissement ;
5. établir les rapports lors de la session de novembre.

Développement :

Le groupe PBD constate que les plans concernant de gros investissements dans les domaines des routes, des ouvrages de génie civil, des transports publics etc. s'accumulent dans toutes les Directions. Dans ce contexte, une coordination de l'ensemble des projets d'investissement du canton est indispensable. Avec les informations dont il dispose actuellement, le Grand Conseil n'est pas en mesure d'évaluer les projets dans leur ensemble du point de vue du financement / de la viabilité financière, de la désirabilité / de l'urgence, du déroulement et de la priorité.

Sous sa forme actuelle, le plan d'investissement dresse la liste de tous les projets comprenant la répartition prévue des tranches d'investissement sur les années de plan. Il ne permet pas de savoir clairement s'il sera possible de financer les tranches d'investissement et les projets prévus pour les années de plan. Il manque le lien avec les sommes nettes d'investissement prévues par an et les effets sur les comptes annuels. Le groupe PBD accorde une grande importance à une telle planification et à une telle coordination.

D'importants investissements étant attendus, il convient de définir à l'avance s'ils pourront être financés et quels sont les projets d'investissement qui devront être reportés ou prolongés. Il est peu judicieux d'entreprendre des planifications et des avant-projets alors que leur réalisation peut s'avérer impossible à moyen terme faute de financement ou d'urgence, voire inenvisageable dans un laps de temps prévisible. D'un autre côté, une bonne coordination permettrait au gouvernement et au Grand Conseil de disposer d'informations claires et d'une marge de manœuvre dans l'approbation de projets financièrement viables et urgents.

Le groupe PBD est convaincu qu'une coordination d'ensemble mise à jour périodiquement permettrait aux Directions, au gouvernement et au parlement de disposer d'un instrument de planification judicieux.

Motivation de l'urgence : au vu des planifications et des avant-projets en cours ainsi que des mesures d'économies à venir, la motion doit être traitée d'urgence.